D.I.V.E.
Rose-Mary EXPERT
Responsable Administrative de la DIVE
☎ : 05.61.50.40.96
Pôle des Etudiants en situation de Handicap
Rosane HENRI
☎ : 05.61.50.41.62
Bernadette BELTRAN
☎ : 05.61.50.40.68

CALENDRIER DE TRAITEMENT

DES DEMANDES DE MESURES PARTICULIERES D'EXAMENS

POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2018/2019

Les étudiant(e)s en situation de handicap durable (au sens de la loi du 11 février 2005) qui souhaitent bénéficier de mesures particulières d'examens pour l'année universitaire 2018/2019 doivent en faire la demande au moyen du formulaire adéquat lors du rendez-vous médical obligatoire auprès du service de médecine préventive de l'université (05.61.50.38.61).

Ce rendez-vous devra avoir eu lieu avant la date butoir fixée pour chaque période d'examens.

La décision est valable au titre de l'année universitaire en cours. La demande de mesures particulières d'examens est à renouveler chaque année universitaire.

	1ère session		**2ème session**
	1er semestre	**2nd semestre**	
Date butoir	16 novembre 2018	22 mars 2019	10 mai 2019
A noter	Toute demande postérieure à cette date ne sera prise en compte qu'à partir du 2nd semestre.	Toute demande postérieure à cette date ne sera prise en compte que pour la 2ème session.	Toute demande postérieure à cette date ne sera pas prise en compte.